

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Evaluation environnementale du projet de  
renouvellement urbain des quartiers Palmer, Sarailière,  
8 mai 1945 à Cenon

### SECOND AVIS D'ENQUÊTE

Le public est informé que, par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, l'évaluation environnementale réalisée sur le secteur du projet de renouvellement urbain des quartiers Palmer, Sarailière et 8 mai 1945 à Cenon, menée par Bordeaux Métropole, sera soumise à enquête publique pendant une période de 34 jours échelonnés du **mercredi 6 janvier 2021 au lundi 8 février 2021 inclus**.

Les principaux enjeux de ce projet sont de :

- Requalifier et accélérer la réhabilitation des logements sociaux existants,
- Renforcer l'accompagnement des copropriétés (résidence du parc Palmer),
- Qualifier les espaces publics, valoriser le patrimoine paysager et faciliter les déplacements,
- Améliorer l'offre commerciale et requalifier la centralité commerciale du site La Morlette,
- Consolider la vocation sociale, culturelle, sportive par la construction d'équipements publics,
- Reprendre et pacifier les déplacements.

Dans ce cadre de projet et dans le contexte réglementaire auquel il est soumis, l'évaluation environnementale fait suite à la concertation réglementaire, et à la mise à disposition du public avant ouverture de l'enquête publique de l'ensemble des éléments qui lui sont liés.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cédex, est l'autorité compétente. Bordeaux Métropole est l'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville de Bordeaux Métropole au 05 33 89 55 22.

Le dossier d'enquête publique contient les informations environnementales en lien avec le projet de renouvellement urbain des quartiers Palmer, Sarailière et 8 mai 1945. Le dossier d'évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale, ainsi que le mémoire de réponse à cet avis émis par le maître d'ouvrage afin de compléter l'information du public sont joints au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation du bilan de l'enquête publique, et sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement porteuse de l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain des quartiers Palmer, Sarailière et 8 mai 1945.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la mairie de Cenon, situés 1 Avenue Carnot, 33150 Cenon, dans les locaux de la mairie annexe de Cenon, Résidence Opaline, 1-13 Avenue Schwob, 33150 Cenon ainsi que dans les locaux de Bordeaux Métropole (Cité Municipale - 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux).

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités, sur le site Internet de Bordeaux Métropole [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition à la mairie de Cenon.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que de façon dématérialisée sur le site [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) en activant le bouton « Donner votre avis ».

Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). L'ensemble des avis devront impérativement être adressés et reçus au plus tard à la date de clôture, soit **le 8 février 2021 à 17 h**.

Les observations et propositions pourront être adressés par correspondance, avant clôture de la consultation le lundi 8 février 2021 par voie postale à M. le Commissaire-Enquêteur à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex), ou par courriel (avec demande d'accusé de réception) à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [mission.ru@bordeaux-metropole.fr](mailto:mission.ru@bordeaux-metropole.fr), pour être annexées au registre d'enquête de la Métropole où elles seront consultables, ainsi que sur le site [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (direction de l'habitat et de la politique de la ville, esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Par ordonnance du 13 novembre 2020, M. le Président du Tribunal administratif de Bordeaux a nommé **Mme Carola Guyot-Phung** comme commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes :

**Mercredi 13 janvier 2021, de 9 h 30 à 12 h 30, à la mairie de Cenon, 1 Avenue Carnot 33150 Cenon.**

**Lundi 18 janvier 2021, de 13 h 30 à 17 h, à la mairie annexe de Cenon, Résidence Opaline, 1-13 Avenue Schwob, 33150 Cenon.**

**Judi 28 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h 30, à la mairie de Cenon, 1 Avenue Carnot 33150 Cenon.**

**Vendredi 5 février 2021 de 13 h 30 à 17 h, à la mairie annexe de Cenon, Résidence Opaline, 1-13 Avenue Schwob, 33150 Cenon.**

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, en mairie de Cenon et sur le site Internet de Bordeaux Métropole [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) pendant une durée d'un an.

A Bordeaux, le 6 janvier 2021

Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole  
21000007

## COMMUNE DE MIOS

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Déclaration de projet (DP) emportant mise en compatibilité (MEC) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mios (33)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Mios, du lundi 04 janvier 2021 au vendredi 05 février 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Nicolas SOUCHAUD a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Bordeaux.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Mios, pendant la durée de l'enquête, du lundi 04 janvier 2021 au vendredi 05 février 2021 inclus :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 heures 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- Les samedis de 9 h à 12 h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Mios (Place du XI Novembre - BP 13 - 33380 Mios).

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Mios.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/declaration-de-projet-plu-mios>.

Les observations, propositions et contre propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à : [declaration-de-projet-plu-mios@mail.registre-numerique.fr](mailto:declaration-de-projet-plu-mios@mail.registre-numerique.fr), au plus tard le vendredi 05 février 2021 à 17 h, jour et horaire de clôture de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mios pour recevoir les observations écrites et orales du public lors de permanences aux jours et heures suivants :

- le lundi 04 janvier 2021 de 9 h 30 à 12 h,
- le samedi 16 janvier 2021 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 27 janvier 2021 de 15 h à 18 h 30,
- le vendredi 05 février 2021 de 13 h 30 à 17 h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de Mios et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet [www.villemios.fr](http://www.villemios.fr).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal devra se prononcer par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Mios, éventuellement modifiée au vu des conclusions de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Mios (05 57 17 10 52).

Le présent avis sera affiché en mairie et en mairie annexe de Lacanau de Mios.

Le maire de Mios,

Cédric PAIN.

21000005

## AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 33 Gironde

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**SIEPA Nord Libournais**

7 lieu-dit le moulin  
33910 Bonzac

**Objet du marché : Souscriptions des contrats d'assurances pour le siepa du nord libournais**

Type d'avis : Avis d'attribution

Type de procédure : Procédure adaptée

Catégorie : Service

Support(s) de parution : <http://www.e-marchespublics.com>

Lot 1: Dommage aux biens - Ce marché a été : Attribué - Attributaire : SMACL Assurances (CP : 79031) - Montant : 2393.78 € HT

Lot 2: Responsabilité civile - Ce marché a été : Attribué - Attributaire : SMACL Assurances (CP : 79031) - Montant : 4338.86 € HT

Lot 3: véhicule à moteur - Ce marché a été : Attribué - Attributaire : SMACL Assurances (CP : 79031) - Montant : 900.37 € HT

Lot 4: Protection juridique - Ce marché a été : Attribué - Attributaire : SMACL Assurances (CP : 79031) - Montant : 604.93 € HT

Lot 5: Protection fonctionnelle - Ce marché a été : Attribué - Attributaire : SMACL Assurances (CP : 79031) - Montant : 106.82 € HT

Lot 6: Prestations statutaires - Ce marché a été : Attribué - Attributaire : SMACL Assurances (CP : 79031) - Montant : 3892.35 € HT

Date d'attribution du marché : 28/12/2020

21000009

POUR RECEVOIR LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL  
ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55 - [ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM](mailto:ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM)